

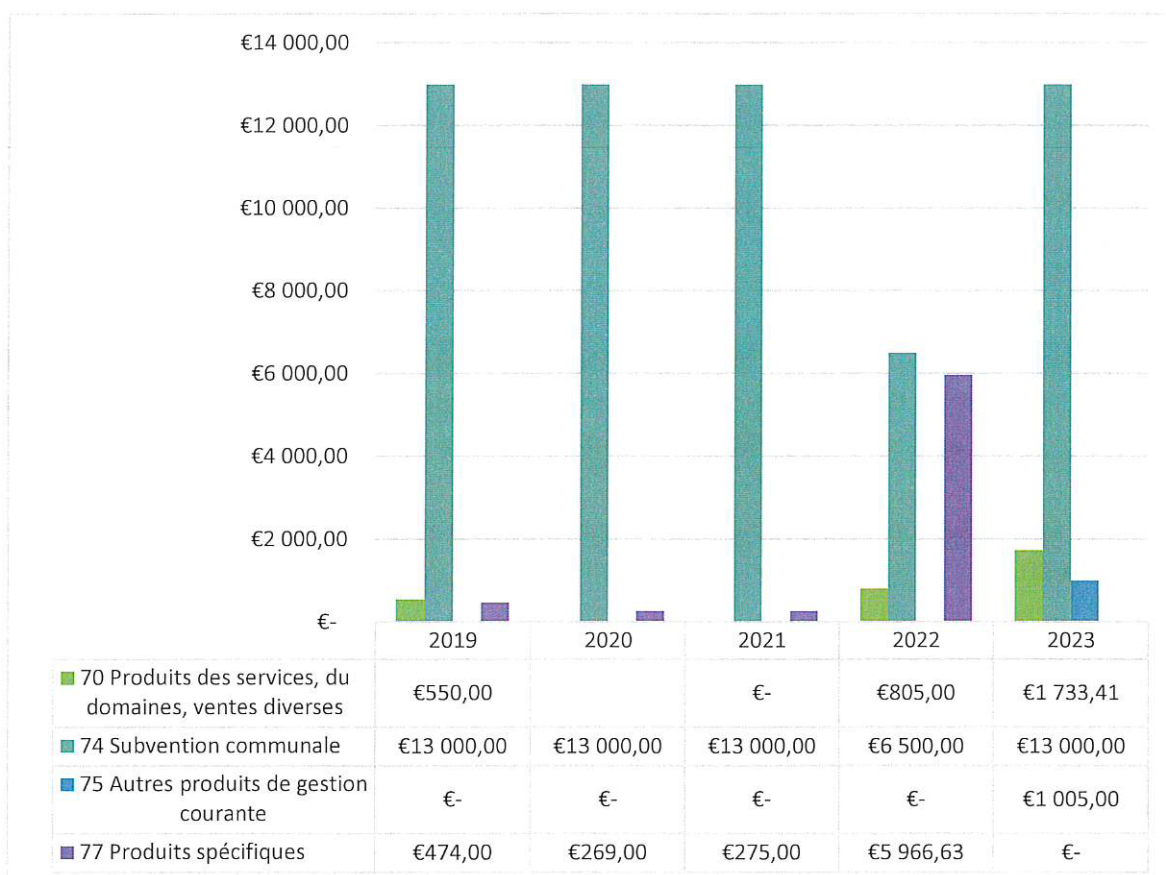
Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il prévoit que « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité www.commune-montanay.fr

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Recettes de fonctionnement (hors report 2022) : 15 738.41 € (2022 : 13 271.63 €)



L'excédent de fonctionnement ayant diminué suite à la reprise des activités du CCAS, la subvention annuelle de la Commune a été rétablie à 13 000 €.

Les recettes sont légèrement supérieures en raison de la participation du CCAS de Montanay à la sortie intercommunale organisée pour la semaine bleue pour laquelle un concours financier a été demandé aux participants. En 2023, 11 personnes ont participé à la sortie dans le Cerdon.

Dépenses de fonctionnement : 20 423.04 € (2022 23 288.01 €)



Les dépenses à caractère général ont augmenté depuis 2022 en raison de la participation du CCAS à la sortie et au thé dansant organisés pour la semaine bleue par les CCAS de Neuville, Montanay, Quincieux, Sathonay Village et Saint Germain au Mont d'Or.

Les aides accordées ont été plus nombreuses mais représentent un volume sensiblement constant à 2022.

Evolution de la répartition des aides

	2023	2022	2021	2020	2019
Cantine	8	4	2	2	1
Bons alimentaires	1	2	0	0	0
Frais obsèque		0	1	0	0
Prime assurance		0	0	0	1

Loyer	1	0	0	0	1
Périscolaire		0	0	0	1
Fluides	1	1	0	0	0
Aide ménagère	0	2	0	0	0
Total des aides accordées	11	9	3	2	4

Résultats de l'exercice 2023

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes			
Recettes réalisées	0,00 €	15 738,41 €	15 738,41 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	0,00 €	20 423,04 €	20 423,04 €
Clôture			
Solde d'exécution 2023	0,00 €	-4 684,63 €	-4 684,63 €
Résultat reporté 2022	0,00 €	18 054,34 €	18 054,34 €
Résultats de clôture 2023	0,00 €	13 369,71 €	13 369,71 €
Restes à réaliser			
Dépenses			
Recettes			
Résultat cumulé de clôture	0,00 €	13 369,71 €	13 369,71 €

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Éléments de contexte :

L'année 2024 devrait encore être marquée par l'inflation

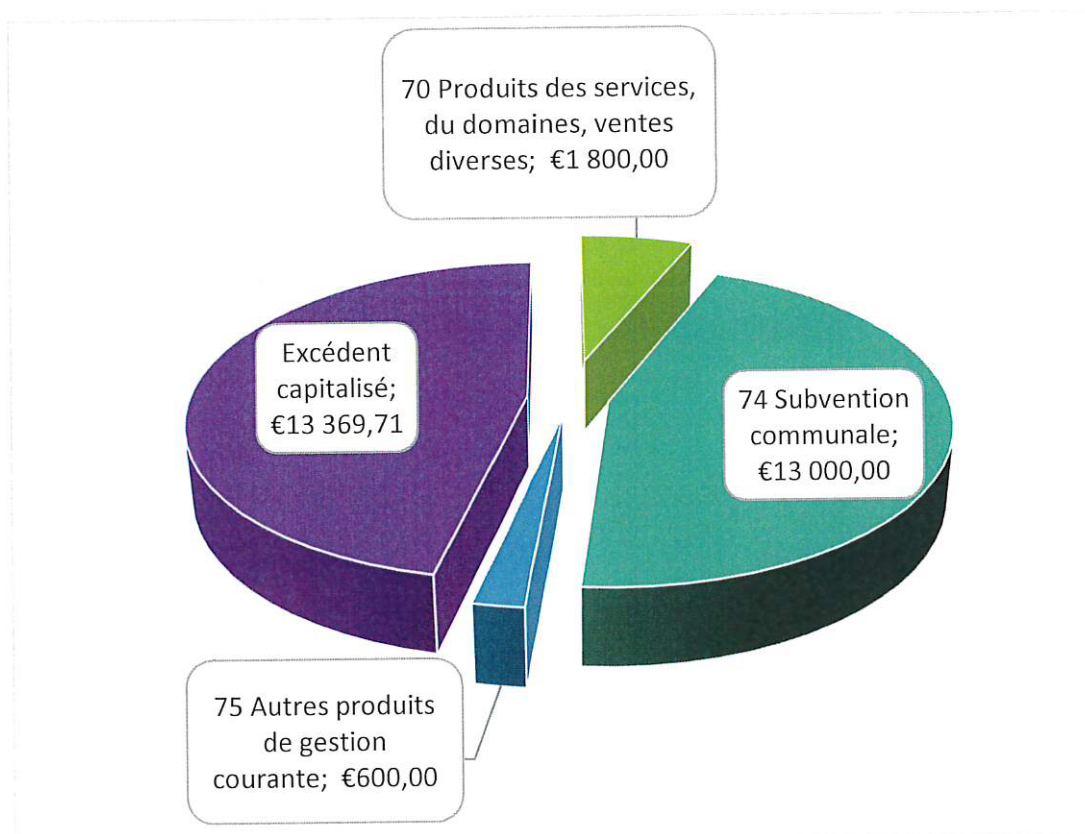
La section de fonctionnement s'établit à 28 769.71 €

Les recettes

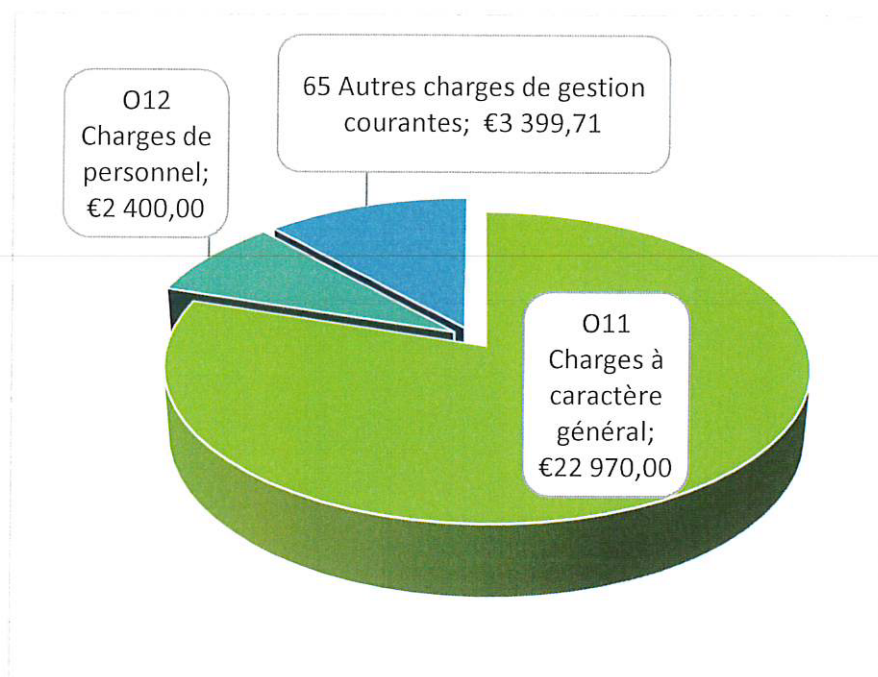
La subvention communale est maintenue à 13 000 € mais pourrait être augmentée dans le courant de l'année en fonction des besoins.

Le CCAS maintient sa participation aux manifestation intercommunales de la Semaine Bleue. Pour certaines d'entre elles, une participation sera demandée.

Il est escompté une augmentation des participants.



Les dépenses



Les dépenses 2024 ont été augmentées afin de palier à une augmentation du prix unitaire du colis de fin d'année et du repas de la semaine bleue mais également du nombre de bénéficiaires de ces différentes prestations.

Afin de maintenir un budget constant, le volume prévisionnel des aides d'urgence et secours ponctuels a été diminué. Il pourra être revu dans le courant de l'année en fonction des dons versés au CCAS mais également de l'augmentation possible de la subvention de la Commune.

Le CCAS de Montanay n'a souscrit aucun emprunt et n'emploie aucun agent.

Le Président,
Gilbert SUCHET

